

LA REFORME, EN BREF.

■ LES DIFFERENTES ETAPES

- Rentrée 2001 : mise en place des nouvelles 6^e
diffusion du cahier d'exigences établi par le conseil national des programmes (voir plus loin les extraits).
- Rentrée 2002 : mise en place des nouvelles 5^e et 4^e
- Rentrée 2003 : mise en place des nouvelles 3^e ainsi que du nouveau brevet : le BEF ou brevet d'études fondamentales (voir extraits).
- A tous les niveaux, une heure de l'emploi du temps de chaque classe sera laissée au libre choix de l'établissement.

Commentaires

- *Serons-nous consultés lors de l'élaboration du cahier des exigences (y compris en 6^e) ? Il serait préférable que les enseignants puissent donner un avis sur ce qui sera, selon le CNP, l'idéal éducatif du collégien. Comment ce cahier pourrait-il alors être prêt en Septembre ?*

- *L'heure non affectée doit permettre de "mettre en œuvre les aspects les plus originaux, validés contractuellement, du projet d'établissement". En sciences expérimentales l'originalité pourrait-elle consister à réduire les effectifs pour organiser des TP dans des conditions satisfaisantes pour nos élèves ?*

■ LES NOUVELLES 5^e ET 4^e

- Les deux années forment un tout indissociable, l'appellation "cycle central" est maintenue, il n'y a pas d'orientation en fin de 5^e.

- Les fourchettes horaires sont supprimées ; le texte ne fait plus référence aux parcours diversifiés et aux travaux croisés, il instaure les **itinéraires de découverte** : "chaque élève, avec l'aide des professeurs, **choisira** plusieurs itinéraires de découverte dans un ensemble de quatre pôles qui seront définis et précisés à l'échelon national :

- découverte des arts et des humanités
- découverte des langues et des civilisations

- découverte de la nature et du corps humain
- initiation à la création et aux techniques"

Chaque itinéraire dure 11 à 12 semaines ; les élèves effectuent **obligatoirement** un itinéraire dans chacun des domaines soit deux itinéraires par an.

Les itinéraires de découverte ne viennent pas se surajouter aux programmes. Il s'agit d'y traiter les parties du programme qui gagnent à être éclairées de plusieurs points de vue convergents (voir extraits).

Commentaires

– *Nous nous réjouissons de la suppression des fourchettes horaires. Nous les avons souvent décriées et dénoncées comme source de concurrence entre les disciplines.*

– *L'APISP ne s'est jamais fait l'avocat des parcours diversifiés et des travaux croisés car ils ne répondaient pas aux besoins de tous les élèves. Sur le principe, les itinéraires de découverte semblent plus satisfaisants dans la mesure où le cadrage sera plus ferme. Selon le ministre, ce dispositif devrait permettre à chacune des matières de se retrouver.*

– *On peut espérer que la physique et la chimie trouvent toute leur place dans la "découverte de la nature" ; le terme "nature" nous paraît toutefois trop restrictif. Pourquoi ne pas proposer plutôt aux élèves de mieux comprendre l'environnement (naturel ou pas) et de mieux appréhender le monde. Notons toutefois que le texte prévoit une possibilité d'élargissement des thèmes, à l'initiative du C.A. et sous le contrôle de l'I.A.*

– *L'essence même de notre discipline nous prédispose à ce travail interdisciplinaire ; bon nombre de collègues ont déjà une expérience en la matière, nous sommes, à priori favorables à cette approche pluridisciplinaire mais il reste à préciser les modalités de sa mise en œuvre.*

– *L'idéologie est séduisante. Il s'agit de "lutter contre l'ennui ou plutôt contre l'absence de motivation", "créer un espace liberté où l'on apprend différemment ou l'on expérimente, ou l'on innove". Nous connaissons les moyens d'y parvenir, le texte ministériel, lui, les ignore. A suivre donc...*

– *Question pratique : La durée d'un itinéraire représente environ 1/3 d'année scolaire. Avec 2 itinéraires par an, que se passe-t-il pendant le dernier tiers ?*

- Les horaires comparés

	ACTUELS	ANNONCÉS
En 5e	25h30 de DHG/division + 2h pour le latin. La limite basse des fourchettes étant 23h ; 2h30 sont consacrées aux parcours diversifiés et/ou aux allègements divers (soutien...	26h dont 2h pour les itinéraires de découverte et 1h laissée au libre choix de l'établissement.
En 4e	28h30 de DHG/division + 3h pour le latin. La limite basse des fourchettes étant 26h ; 2h30 sont affectées aux travaux croisés et/ou aux allègements divers.	29h dont 2h pour les itinéraires de découverte et 1h laissée au libre choix de l'établissement.

Commentaires

- Si l'on enlève aux dotations annoncées les 2h d'itinéraires de découverte et l'heure non affectée, on retrouve les minimas actuels des fourchettes horaires : 23h en 5e et 26h en 4e. **Il nous tarde de connaître les grilles horaires et de savoir quelle place sera réservée aux TP dans l'enseignement "traditionnel"...**

● Autres innovations en 4e

- Le cycle central se termine par une épreuve anticipée du BEF. Chaque itinéraire de découverte fait l'objet d'une évaluation qui sera l'une des composantes du BEF.

- Le ministre souhaite systématiser, dès la classe de 4e, les séjours individuels ou collectifs des élèves en milieu professionnel.(voir extraits)

■ LES NOUVELLES 3°

● Elles s'appellent toutes "3e d'orientation", elles concernent tous les élèves et tous les élèves y apprennent deux langues vivantes.

● L'horaire hebdomadaire est de 29h dont une laissée au libre choix de l'établissement. Il comprend des enseignements communs et des options choisies par les élèves dans les domaines suivants.

- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures du monde
- Arts

- Sciences expérimentales
- Technologie
- Découverte professionnelle

● Sur la base de 4h par semaine, chaque élève choisira deux domaines représentant chacun deux heures. Le domaine découverte professionnelle aura quant à lui 4 heures minimum. Le choix d'un enseignement de découverte professionnelle peut contribuer à préparer une orientation positive vers la voie professionnelle. Ce choix pourrait justifier que les élèves concernés suivent tout ou partie de leur classe de 3e en lycée professionnel. Une convention devra alors préciser les conditions de collaboration entre le collège et le lycée.

● Pour le domaine des Sciences et Techniques, la modulation laissera aux élèves trois possibilités de choix.

- 3 heures pour ceux qui souhaitent se limiter aux enseignements communs
- 5 heures ou 7 heures, suivant la formule adoptée, pour d'autres. (voir extraits)

Commentaires

- Avec six options combinées aux différentes langues vivantes, les problèmes d'organisation des classes et des emplois du temps seront très ardues. Les choix seront forcément modulés par la structure des établissements et, souhaitons-le, par la nécessaire qualification du personnel en place, la polyvalence n'étant pas une solution à retenir.

- Actuellement la DHG est de 28h30 par division, plus trois heures pour les langues anciennes. Le passage aux 24h du tronc commun (*) implique des coupes drastiques et justifie sans doute le discours ministériel "3 heures de sciences et technique pour les élèves qui souhaitent se limiter aux enseignements communs". **Faut-il comprendre : 1h de tech - no, 1h de SVT et 1h de P.C. ? Le top !**

Si nous comprenons bien et en suivant la même logique, les élèves choisissant l'option sciences expérimentales feraient 1h SVT + 1h PC + 2h option, au total 4h ; c'est à dire 2h SVT et 2h PC ce qui, finalement, se traduirait par "+0" en PC;

Ainsi (après avoir supprimé la physique en 6e, on la supprimerait partiellement en 3e (moins 1h dans le tronc commun).

Dans cette perspective nous saisirions mal tous les bienfaits de la réforme, ne serait-ce qu'en matière de lutte contre la désaffection des filières scientifiques dans l'enseignement supérieur.

Jacques JOURDAN

(*) Ce nombre n'apparaît pas dans les textes. On l'obtient en soustrayant les 4h d'options et l'heure non affectée aux 29 heures « officiellement » attribuées à chaque division.

LA REFORME : EXTRAITS DU TEXTE MINISTÉRIEL

■ LE CAHIER D'EXIGENCES

Je demande au Conseil national des programmes d'élaborer un "cahier d'exigences" qui fixera l'idéal éducatif du collégien. Ce cahier d'exigences, sorte de charte du collège, devra être prêt pour la rentrée 2001. Il sera largement diffusé auprès des familles. Il servira de base à la redéfinition des programmes du collège, et permettra d'en marquer plus clairement la cohérence, notamment sur les points suivants :

- 1- Montrer comment concrètement chaque discipline et pas seulement le français, contribue à une meilleure maîtrise du langage. Un effort particulier doit être fait en 6e, dans la continuité du cycle 3 de l'école primaire. Chaque programme disciplinaire doit comporter une rubrique "maîtrise du langage". Cette orientation apparaît déjà dans le programme d'histoire-géographie.
- 2- Vérifier que les programmes peuvent être véritablement traités dans les horaires retenus pour le cycle central et la 3e. Souligner les points fondamentaux de chacun des programmes, constituant les bases d'une culture scolaire partagée, et ceux qui sont liés à des approches plus spécifiques.
- 3- Dégager à la fin de chaque programme, les compétences et les notions qui doivent être acquises et qui peuvent donc donner lieu à évaluation.
- 4- Harmoniser le vocabulaire utilisé dans les diverses disciplines, de l'école primaire au collège, en veillant aussi à la continuité entre les deux ordres d'enseignement, avec une attention particulière pour les langues.
- 5- mettre en valeur les convergences entre disciplines voisines et les sujets qui nécessitent une approche croisée de deux ou trois d'entre elles. On pourrait commencer par les lettres, l'histoire-géographie et les arts d'un côté, les sciences expérimentales, la technologie et les mathématiques de l'autre. les académiciens qui sont à l'origine de "la main à la pâte" font une proposition en ce sens qui sera soumise à l'Académie des Sciences dans les prochaines semaines.

■ L'ÉVALUATION

Le collège doit permettre d'établir des repères de progression pour les élèves. Ceux-ci sont trop nombreux à vivre le collège comme un "long fleuve tranquille", sans enjeux explicites, avant la 3e.

Je crois donc nécessaire de revoir le rythme même du collège par une meilleure sanction de la progression des élèves et de conforter ou d'installer plusieurs moments de contrôle ou de sanction.

- **Première nouveauté : deux évaluations, l'une à l'entrée de la 6e, l'autre au début de la 5e.**

La première évaluation à l'entrée de la 6e, sera l'occasion d'un travail en commun entre professeurs des écoles et professeurs du collège pour l'exploitation des résultats.

La deuxième évaluation, à l'entrée en 5e, permettra de mieux marquer les progressions enregistrées au cours de la 6e, d'en tirer des enseignements pour guider l'élève dans ses choix d'itinéraires mais aussi pour des aides complémentaires en 5e et d'éventuels effets en retour sur l'aide individualisée pratiquée en 6e.

- **Deuxième nouveauté : une évaluation anticipée du brevet et fin de 4e.** La fin du cycle central se caractérisera par une évaluation originale, sur laquelle je reviendrai dans un instant, valant à la fois pour les "itinéraires de découverte" proposés aux élèves mais aussi pour l'épreuve anticipée du brevet.

- **Troisième nouveauté : la création d'un brevet d'études fondamentales.**

■ LE BEF

J'ai décidé de transformer l'actuel diplôme national du brevet en créant le brevet d'études fondamentales qui sera construit dans l'esprit d'un baccalauréat du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il attestera la maîtrise des compétences et des connaissances définies nationalement. Obligatoire, il sera un élément déterminant au moment de la décision du conseil de classe pour la poursuite d'études en classe de 2^{de} générale, technologique et professionnelle. Je veux renforcer le crédit et le sérieux de l'examen et lui conférer une valeur symbolique forte, à l'instar de ce que fut le certificat d'études primaires durant une grande partie du siècle dernier. Les élèves auront ainsi une première occasion de se confronter à une épreuve. De même que le certificat d'études primaires a pu symboliser longtemps la réussite de l'école primaire, de même le brevet peut devenir le symbole de la réussite au collège, de la capacité de tout élève à faire la preuve de ses acquis en référence à une norme nationale clairement définie. Que l'on me comprenne bien : il ne s'agit pas d'introduire au collège un bachotage inutile, il s'agit de couronner l'ensemble du parcours de la scolarité obligatoire par un diplôme unique, que tous les élèves passeront, qu'ils prépareront tout au long de leur scolarité de manière régulière et qui viendra attester de la qualité de la formation reçue. Notre société a trop minimisé l'importance des rites de passage. Quand ils ne les rencontrent pas, notamment dans l'école, les adolescents vont les chercher ailleurs : la distribution des prix, dépréciée, est largement supplantée par les diverses cérémonies de récompense médiatiques. Parfois, cette volonté de confrontation, cet appétit de rituels s'exacerbent de manière sauvage, dans les comportements déviant. Ce n'est pas sain. L'école ne doit pas avoir honte de ses rituels, dès lors qu'ils sont synonymes de reconnaissance réciproque. De plus, je suis convaincu que les parents doivent pouvoir, pendant cette période difficile de l'adolescence, dialoguer de manière constructive avec leurs enfants sur leur travail scolaire : mais cela suppose qu'ils connaissent très précisément ce à quoi l'école veut les former et comment elle va les évaluer.

Pour autant, il ne faut pas que l'enseignement au collège soit réduit à la préparation de ce diplôme. Pour éviter cette dérive, je souhaite que ce futur brevet rénové nous conduise également, sans céder sur les exigences, à moderniser l'évaluation :

- dans ses contenus : à côté d'une série de compétences dont la vérification est obligatoire pour tous, il faudra donner aux élèves la possibilité de valider et de valoriser leurs points forts par une part optionnelle ;
- dans ses modalités : nous devons trouver les moyens d'une évaluation la plus objective possible de compétences essentielles telles que l'autonomie d'expression et de jugement, la capacité de convaincre et d'argumenter à l'oral comme à l'écrit.

■ ITINÉRAIRES DE LA DÉCOUVERTE ET SÉJOUR EN MILIEU PROFESSIONNEL

Ces itinéraires de découverte ne viennent pas se surajouter à des programmes déjà bien remplis. Ils représentent une autre manière de les parcourir et de les approfondir. L'horaire qui leur sera consacré viendra donc renforcer pour chaque discipline concernée l'horaire de base des enseignements communs. Les itinéraires de découverte répondent à quelques principes simples :

- 1- Permettre une approche interdisciplinaire qui évite la mosaïque des savoirs, l'éparpillement des discours et la concurrence des méthodes propres aux différentes matières. Il s'agit donc de traiter ici les parties du programme qui gagnent à être éclairées de plusieurs points de vue convergents afin d'en faire mieux apparaître la cohérence et le sens.
- 2- Valoriser, chez les élèves, le travail autonome sur des projets, dont la réalisation, personnelle ou en équipe, débouche sur une évaluation rigoureuse non seulement des connaissances, mais aussi des

compétences acquises : l'initiative, la capacité de s'inscrire dans un projet propre, la maîtrise des techniques de recherche documentaire, la présentation d'un travail personnel, etc.

3- Favoriser le travail en équipe des enseignants, auxquels il reviendra au sein d'un cadre défini nationalement de guider les élèves dans le choix et dans la réalisation de leurs projets. Ce travail pourrait donner lieu à des co-interventions, dont la valeur pédagogique n'est plus à démontrer.

Concrètement, au cours du cycle central chaque élève avec l'aide de ses professeurs, choisira plusieurs itinéraires de découverte dans un ensemble de quatre pôles qui seront définis et précisés à l'échelon national :

- Découverte de la nature et du corps humain :
 - Découverte des arts et des humanités
 - Découverte des langues et des civilisations
 - Initiation à la création et aux techniques

Outre ces quatre pôles, d'autres associations sont possibles (par exemple arts et techniques), qui seront conçues sous le contrôle de l'inspecteur d'académie. Chacune des réalisations issues de ces itinéraires fera l'objet d'une évaluation qui sera l'une des composantes du futur brevet d'études fondamentales.

Ce dispositif, qui permet aisément à chacune des matières du collège de se retrouver, ne signifie pas la disparition des disciplines au profit d'un "syncrétisme" vague et peu formateur. Revenu dans la classe d'enseignement disciplinaire, l'élève pourra mieux comprendre ce qui fait l'originalité de chaque discipline. J'attends de ces itinéraires de découverte qu'ils nous permettent de lutter contre l'ennui, ou plutôt contre l'absence de motivation, qui semble caractériser un nombre toujours trop important de collégiens. Soit qu'ils perçoivent les contenus disciplinaires comme trop artificiels, trop abstraits ; soit au contraire qu'ils restent sur leur faim.

Visant à donner le goût d'apprendre et de se cultiver tout au long de la vie, les itinéraires de découverte devraient être, pour les uns, un moyen de remotivation, et, pour les autres, une voie d'approfondissement. En ce sens, ils constituent bien, pour les élèves comme pour les enseignants, un espace de liberté où l'on enseigne et apprend différemment, où l'on expérimente et innove.

Ils devraient permettre de préparer de la manière la plus positive, l'orientation à la fin de la classe de 3e. Non pas que ces itinéraires de découverte puissent être considérés de près ou de loin comme des filières déguisées. Mais, à l'inverse, grâce à l'éventail proposé, ils permettent de tester goûts et aptitudes et de préparer les choix ultérieurs. En effet, un des problèmes majeurs rencontrés par les élèves, pour leur orientation, est de devoir faire des choix irréversibles et lourds de conséquences sans avoir fait, antérieurement, des choix à caractère réversible, sans s'être essayé à différentes hypothèses, sans avoir entrevu la multiplicité des possibilités qui s'offrent à eux. Les itinéraires de découverte, en offrant à l'élève un éventail de possibilités, constituent un élément essentiel de "l'éducation au choix". Ils ont enfin une occasion de renforcer la dimension technique de la formation du collégien.

Dans le même esprit, je souhaite que soient systématisées dès la classe de 4e, des initiatives expérimentées avec succès dans plusieurs collèges telles que "la connaissance des métiers" sous forme d'un séjour individuel ou collectif en milieu professionnel. L'intérêt est que ce séjour soit bien préparé en amont et qu'il donne lieu à un rapport dans lequel les élèves s'efforcent de dégager les leçons retirées de cette courte immersion dans la vie professionnelle.

Séjour en entreprise, itinéraires de découverte, le parcours du collégien s'ouvre vraiment à la pluralité. Pour que celle-ci soit réelle, il faut une durée suffisante. Je souhaite donc que les élèves effectuent obligatoirement un "itinéraire" dans chacun des domaines, soit deux par an, d'une durée de 11 à 12 semaines.

■ LA 3e D'ORIENTATION

- Dès la rentrée 2003, il y aura au collège une seule classe de 3e : la 3e d'orientation.

Cette mesure a des conséquences en matière de contenus d'enseignement. Ainsi, par exemple, l'apprentissage de 2 langues vivantes concernera tous les élèves du collège jusqu'à la 3e.

Une seule classe de troisième, cela veut dire que tous les élèves sont inscrits dans un collège qui en a la pleine responsabilité. Néanmoins, dans l'intérêt même des élèves, le collège peut solliciter un lycée professionnel pour que certains d'entre eux y soient accueillis, soit pour des enseignements de découverte professionnelle, soit pour l'ensemble des enseignements. Une convention est obligatoirement signée entre le collège et le lycée professionnel d'accueil.

Il s'agit bien par là, et sous certaines conditions que je préciserai dans un instant, de conjuguer objectifs communs et diversité des chemins pour les atteindre.

- Une répartition nouvelle des enseignements laissera une part de choix aux élèves.

En 5e et 4e, les élèves ont expérimenté plusieurs démarches disciplinaires et interdisciplinaires, à travers les itinéraires de découverte : ils ont aussi connu d'autres réalités, au cours de leur séjour en milieu professionnel.

Il est logique qu'après cette étape d'ouverture culturelle, l'élève puisse avoir la possibilité de développer plus encore ses goûts et aptitudes.

Dans l'immédiat, j'ai décidé qu'environ 15% de l'horaire de la classe de 3e seront consacrés à des enseignements choisis par l'élève, qui viendront s'ajouter aux enseignements communs.

Ainsi l'élève pourra choisir, parmi les domaines d'enseignement suivants :

- langues et cultures de l'Antiquité
- langues et cultures du monde (langues étrangères et/ou régionales)
- arts
- sciences expérimentales
- technologie
- découverte professionnelle.

Mais je veux que cette liberté laissée à l'élève s'exerce à travers, non seulement, cette palette qui lui est offerte, mais aussi par les variantes qu'il pourra y introduire.

Sur la base d'un horaire total de 4 heures par semaine, l'élève pourra faire le choix de deux domaines représentant chacun 2 heures. Le domaine "découverte professionnelle" aura quant à lui au minimum 4 heures. Loin d'être négligeables, ces variables pourront représenter une modulation importante des horaires consacrés par les élèves à tel ou tel champ disciplinaire. Ainsi par exemple, pour le domaine des sciences et techniques qui figure par ailleurs parmi les enseignements communs cette modulation conduira à laisser aux élèves trois possibilités de choix.

- 3 heures pour ceux qui souhaitent se limiter aux enseignements communs,
- 5 heures ou 7 heures, suivant la formule adoptée pour d'autres.

Je sais les contraintes, notamment les contraintes d'organisation, qu'impliquera la mise en œuvre de ces enseignements choisis. Mais je suis sûr qu'ils répondront à une aspiration des professeurs de pouvoir accompagner leurs élèves dans des activités qui ne relèvent pas de la seule obligation mais d'une motivation réelle et clairement exprimée.

Je souhaite également que ces enseignements choisis répondent aux mêmes exigences que les enseignements communs. Je demande donc aux différents groupes d'experts concernés d'élaborer des programmes pour ces enseignements. Bien évidemment, ces enseignements choisis contribuent à la formation des collégiens, dans toutes les facettes de leur personnalité. En ce sens, ils participent de la

pluralité des cheminements que je veux introduire au collège pour que les élèves puissent aller plus loin, approfondir certains thèmes ou objets d'étude, mais aussi exprimer et valoriser leurs talents, éprouver le plaisir de chercher et de créer.

- Cette part d'initiative laissée à l'élève constitue aussi une aide à l'orientation.

La classe de 3e, telle que je la propose s'inscrit à la fois dans le prolongement des "années collège" et déjà dans la préparation des "années lycée". Elle doit se définir mieux qu'aujourd'hui en référence à des choix ultérieurs d'orientation vers toutes les voies du lycée.

Ainsi le choix d'un enseignement de découverte professionnelle peut contribuer à préparer une orientation positive vers la voie professionnelle. On sait en effet combien il importe de préparer le plus en amont possible ce type d'orientation, afin d'éviter les redoublements inutiles et de prévenir les sorties précoces sans aucune qualification.

C'est également un tel choix qui pourrait justifier que les élèves concernés suivent tout ou partie de leur classe de 3e en lycée professionnel. En effet, outre des ressources en termes d'équipement spécialisés et de plateau technique, les équipes de lycée professionnel peuvent apporter, j'y insiste à nouveau, leur expertise pédagogique en matière d'approches concrètes, de décroisement disciplinaire et de pédagogie du projet.

Il faut également prendre en compte le fait que, pour certains élèves, la découverte de nouvelles activités à dimension professionnelle peut favoriser un nouveau départ. Placés dans un contexte différent, ils peuvent être valorisés et construire un projet personnel.

Dans tous les cas, le lycée professionnel accueillant des élèves de 3e devra répondre à un cahier des charges précis, nationalement défini, comportant au premier chef un projet pédagogique inscrivant l'ensemble des enseignements en référence aux objectifs communs de la classe de 3e. Plusieurs académies expérimentent actuellement des formules de ce type. Les premiers bilans sont positifs et pourront servir de référence. Bien évidemment, ces enseignements de découverte professionnelle, dont il conviendra de définir le contenu, pourront également être mis en œuvre au sein de collèges, notamment de ceux qui possèdent les infrastructures et les compétences nécessaires (ceux qui intègrent une SEGPA). Dans tous les cas, je rappelle qu'une convention doit préciser les conditions de collaboration entre les collèges et les lycées professionnels.

Pour autant, il faut le répéter avec force, ces enseignements choisis, quels qu'ils soient ne constituent pas une pré-orientation mais une aide à l'orientation : ils ne déterminent en rien les choix ultérieurs de élèves. Ainsi les élèves qui auront choisi l'enseignement de découverte professionnelle ne sauraient être enfermés dans une voie ou une spécialité irréversible. A l'issue de la classe de 3e, les élèves qui en manifestent les aptitudes, les capacités et le souhait pourront accéder, comme tous les autres, à une classe de Seconde générale et technologique. Ceux qui s'orienteront vers la voie professionnelle exprimeront naturellement de manière très ouverte le choix d'une spécialité.

- Le nouveau brevet d'études fondamentales intégrera cette répartition des enseignements.

Quels que soient les enseignements choisis et quelque soit le lieu où ils seront scolarisés, les élèves de 3e demeureront des "collégiens" au sens où ils auront à satisfaire aux mêmes exigences, notamment lors des épreuves du brevet.

Pour autant l'évaluation doit porter sur ce qui a été enseigné. C'est pour cette raison que le brevet comportera, d'une part des épreuves communes, d'autre part une ou deux épreuves au choix dotées d'un fort coefficient de façon à prendre en compte non seulement les acquisitions réalisées mais aussi l'engagement personnel. A un moment particulièrement sensible de son développement, cette liberté laissée à l'élève pour investir un domaine de connaissance ou d'expression doit contribuer à la construction de sa personnalité et être source de confiance en soi. Il est donc juste que cette implication soit reconnue comme telle au moment où, à travers le brevet d'études fondamentales, la formation du collégien trouve sa sanction finale.

- Enfin les moyens affectés à la classe de 3e s'inspireront de la souplesse retenue pour les niveaux antérieurs.

Les équipes pédagogiques disposeront de 29h/division dont une heure "non affectée".

■ LES GRILLES ACTUELLES

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS APPLICABLES AUX ÉLÈVES DU CYCLE CENTRAL DE COLLÈGE (CLASSES DE CINQUIÈME ET DE QUATRIÈME)		
ENSEIGNEMENTS COMMUNS OBLIGATOIRES		
Français	de 4h à 5h30	
Mathématiques	de 3h30 à 4h30	
Première langue vivante étrangère	de 3h à 4h	
Histoire-géographie-éducation civique	de 3h à 4h	
Sciences de la vie et de la Terre	de 1h30 à 2h	
Physique-chimie	de 1h30 à 2h	
Technologie	de 1h30 à 2h	
Enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale)	de 2h à 3h	
Education physique et sportive	3h	
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS		
	3e	4e
Obligatoire		
Deuxième langue vivante (*)		3h
Facultatifs		
Latin	2h	3h
Technologie (**)		3h
Langue régionale (***)		3h

(*) Deuxième langue vivante étrangère ou langue régionale. (**) Enseignement organisé en groupes à effectifs allégés. (***) Cette option peut être proposée à un élève ayant choisi une deuxième langue vivante étrangère au titre de l'enseignement optionnel obligatoire.

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS APPLICABLES AUX ÉLÈVES DU CYCLE D'ORIENTATION DE COLLÈGE (CLASSES DE TROISIÈME)		
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	3e A OPTION LANGUE VIVANTE 2	3e A OPTION TECHNOLOGIE
Français	4h30	4h30
Mathématiques	4h	4h
Première langue vivante étrangère	3h	3h
Histoire-géographie-éducation civique	3h30	3h
Sciences de la vie et de la Terre	1h30	1h30
Physique-chimie	2h	1h30
Technologie	2h	
Enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale)	2h	2h
Education physique et sportive	3h	3h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS		
Obligatoires		
Deuxième langue vivante (*)	3h	
Technologie		5h(*)
Facultatifs		
Latin	3h	
Grec	3h	
Langue régionale (***)	3h	
Deuxième langue vivante (**)		3h

(*) Enseignement en groupes à effectifs allégés. (**) Langue étrangère ou régionale. (***) Cette option peut être proposée à un élève ayant choisi une deuxième langue vivante étrangère au titre de l'enseignement optionnel obligatoire.